



Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

GT : « FCO/MHE »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ Contexte :

La pression des maladies vectorielles sur le territoire national n'a jamais été aussi forte dans un contexte de changement climatique qu'il convient désormais de prendre en compte. En effet, depuis un peu plus d'un an, la situation concernant ces maladies est en constante évolution.

Le 19 septembre 2023, le virus de la maladie hémorragique épizootique (MHE) a été mis en évidence dans le sud-ouest de la France. Depuis son émergence, l'épizootie s'est répandue dans le grand quart sud et ouest français.

Depuis août 2024, le sérotype 3 de la fièvre catarrhale ovine (FCO) a diffusé en seulement quatre mois sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Au regard de la loi de santé animale (LSA), les principales mesures prévues pour les maladies vectorielles sont la mise en œuvre d'une surveillance programmée des sérotypes présents et sur des restrictions aux échanges. Afin de limiter la diffusion de ces maladies et pour diminuer l'impact sanitaire et économique sur les cheptels, la France a adopté en sus des mesures nationales comme la création d'une zone régulant les mouvements et la mise à disposition de vaccins gratuits pour une vaccination volontaire dans les élevages.

■ Rôle et missions :

Dans ce contexte, l'Anses a été saisie par la Direction générale de l'Alimentation (DGAL) pour une demande d'expertise scientifique sur les facteurs de risques d'introduction et de diffusion de la MHE et de la FCO et sur l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre par l'Etat.

Le GT sera chargé d'identifier les facteurs de risque d'introduction et de diffusion de ces virus et d'évaluer l'impact des mesures de gestion mises en œuvre au cours des différents épisodes de FCO et de la vague de MHE.

L'évaluation du risque à l'Anses est fondée sur l'expertise collective réalisée au sein de plusieurs panels d'experts, appelés comités d'experts spécialisés (CES), parmi lesquels le CES « Santé et bien-être des animaux » (CES SABA) est en charge de toutes les saisines liées à la santé et au bien-être des animaux.

Pour des saisines complexes et requérant certaines compétences non disponibles dans le CES, un groupe de travail (GT) spécialisé peut être créé et faire l'objet d'un appel à candidatures, afin de constituer un groupe multidisciplinaire approprié à la thématique à traiter.

Ainsi, le GT « FCO/MHE » agira en tant que GT rattaché au CES SABA, procédant à l'expertise en réponse à la saisine, formalisée sous forme d'un rapport, et menant ses propres débats de manière indépendante. Il rendra compte régulièrement au CES SABA et, à l'issue de ce travail, il transmettra son rapport au CES pour validation finale, avant constitution de l'avis de l'Anses.

■ **Composition et fonctionnement :**

Le GT fera appel à des experts, français ou étrangers, ayant des compétences dans les domaines suivants :

- 1) FCO/MHE/Orbivirus
- 2) Elevages (bovin et ovin) et biosécurité
- 3) Entomologie (*Culicoides*)
- 4) Méthodes de lutte
- 5) Evaluation des risques

Les compétences spécifiques recherchées sont mentionnées dans la fiche « compétences ».

Les membres du GT seront nommés par décision du directeur général de l'Anses.

Les travaux du GT devraient débuter en février 2025, pour une durée d'un an. Ce collectif d'experts se réunira en séances plénières environ toutes les quatre semaines. Il est notamment attendu de la part de chaque expert de contribuer aux travaux d'expertise collective ainsi qu'à la rédaction et la relecture du rapport associé. La langue de travail est le français.